



Communiquer et sensibiliser pour mieux fédérer

ELABORER ET ANIMER UN PLAN DE COMMUNICATION AUTOUR DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIÈRE

PRIORITÉ



COÛT TOTAL



MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



RIV4VAL

TYPE D'OPÉRATION

Animation

ANNÉES



COMMUNES CONCERNÉES

Toute les communes du bassin versant

PUBLICS CONCERNÉS

- Elus
- Comité de bassin
- Grandpublic
- Scolaires
- Industriels
- Agriculteurs / Exploitants
- Propriétaires riverains
- Partenaires
- Maîtres d'oeuvre / d'ouvrage
- Médias

Contexte et justification de l'action

Le Syndicat Rivières des 4 Vallées est la structure porteuse du Contrat de rivière.

Pour assurer la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du Contrat, elle dispose d'une équipe à vocation technique, réunissant les compétences nécessaires, pour couvrir l'ensemble des problématiques à traiter :

- une chargée de mission pour l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat, qui assure également la direction de la structure,
- une technicienne de rivières pour l'élaboration des diagnostics et la mise en place de solutions opérationnelles (incluant le suivi de travaux) sur les problématiques d'entretien, de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques et de lutte contre les inondations,
- une chargée de mission stratégie foncière et zones humides pour accompagner et assurer la cohérence des projets de gestion et de restauration des zones humides.

La réussite des actions ne dépend cependant pas uniquement de la qualité des prestations techniques. Elle résulte de l'implication des acteurs du territoire, de leur volonté à soutenir et pérenniser la dynamique de gestion durable.

Au titre de structure porteuse, le Syndicat Rivières des 4 Vallées doit s'attacher à fédérer les acteurs et partenaires du Contrat pour assurer la mise en œuvre des actions prévues.

Le Syndicat Rivières des 4 Vallées ne dispose d'aucun outil de communication à jour. Le plan de communication, pour ce second contrat, prévoit de réactualiser les supports préalablement créés (comme la charte graphique, le journal d'information et l'exposition itinérante) mais aussi de se doter d'outils spécifiques et ciblés pour accompagner l'argumentaire, faciliter la compréhension des thématiques et mobiliser les acteurs.

Etant donné l'étendue du travail à mener et le « retard à rattraper » sur la communication et la création d'outil, il est essentiel que ce poste soit occupé à temps plein par un(e) chargé(e) de communication sur la durée totale du Contrat de rivière.

Il sera toutefois nécessaire de faire appel à des prestations complémentaires pour la création et la réalisation de certains supports.

Description de l'action

Les missions du chargé de communication sont les suivantes :

- Définition de la stratégie de communication
- Planification et pilotage des opérations de communication et de sensibilisation
- Création (rédaction et mise en forme) des outils et des supports
- Coordination des prestataires
- Organisation des évènements
- Gestion administrative du service communication : budget, marchés publics, commandes et facturation

Objectifs visés

La communication doit faciliter l'atteinte du résultat en mobilisant les énergies autour du projet. Elle doit fournir des arguments convaincants mais aussi intervenir sur le plan organisationnel.

- **Accompagner la mise en œuvre du contrat sur le plan opérationnel**
- **Sensibiliser et éduquer pour accompagner les actions du contrat et les pérenniser**
- **Légitimer le Syndicat et accroître sa visibilité**

Ces trois points constituent les actions prévues par le Volet C : Actions d'accompagnement.

Ils seront détaillés dans les fiches actions correspondantes et mettront en évidence les outils à mettre en place pour en assurer la réussite.

Indicateurs de suivi

C IND 1 : Postes

Financement des opérations

N° et intitulé	Coût total HT	AE RMC		MO	
		%	Montant	%	Montant
C-2-1 : Poste de chargée de communication		Cf. Fiche C-1 -1			